LES VARIÉTÉS DE DEMAIN

Communiqué de presse

Nouvelles technologies de sélection

Le projet de loi du Conseil fédéral est-il applicable dans la pratique ?

Dübendorf, le 4 avril 2025 – Le Conseil fédéral a présenté mercredi une proposition de nouvelle loi sur les technologies de sélection, posant ainsi les bases d'un débat objectif. L'association « Les variétés de demain » salue l'approche d'une loi spéciale, mais attend qu'elle soit adaptée à la pratique et qu'elle tienne compte des développements internationaux. Les entraves techniques au commerce doivent être évitées.

L'association « Les variétés de demain » se réjouit que le Conseil fédéral ait reconnu le potentiel des nouvelles technologies pour une production alimentaire durable. Elle salue tout particulièrement la voie d'une loi spéciale. Le Conseil fédéral limite ainsi la réglementation aux applications comparables aux méthodes de sélection traditionnelles et qui ne présentent aucun risque. A première vue, les obstacles du projet de loi semblent trop élevés, tant pour la sélection que pour la mise en circulation de nouvelles variétés. Ce serait regrettable, car les nouvelles technologies offrent des possibilités de développer plus rapidement et plus précisément des variétés plus robustes et nécessitant moins de produits phytosanitaires.

L'association « Les variétés de demain » examinera le projet de manière approfondie avec ses membres, qui représentent l'ensemble de la chaîne de valeur, en tenant compte des développements internationaux. Les dernières décisions prises au sein de l'UE, comme celle du Conseil de l'Union européenne du 14 mars 2025, signalent une réglementation plus libérale. La Suisse, qui est fortement interconnectée au niveau international et qui importe près de 50 pour cent de ses denrées alimentaires, devrait s'en inspirer afin d'éviter des obstacles techniques au commerce. Le site de recherche suisse ainsi que le secteur agroalimentaire suisse doivent pouvoir réellement utiliser les nouvelles technologies – dans l'intérêt des producteurs, des consommateurs et de l'environnement.

Pour toute question : Dr. Jürg Niklaus, président, téléphone : 044 545 25 00

Les membres de l'association « Les variétés de demain » sont (par ordre alphabétique) :

Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales (Swiss-Seed), Berner Bauern Verband, Blueberry Suisse SA, CI Épeautre, Coopérative Coop, Delley semences et plantes SA, Denner SA, Fédération suisse des betteraviers (FSB), Fédération des coopératives Migros (FCM), Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), Fédération suisse des producteurs de semences (swisssem), fenaco société coopérative, Fruit-Union Suisse (FUS), IP-Suisse, Konsumentenforum (kf), Rheintaler Ribelmais, Swisscofel, Swiss Convenience Food Association (scfa), Union maraîchère suisse (UMS), Union Suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT).